

## ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

L'assemblée communale d'aujourd'hui se déroule à l'Épicentre en présence de 21 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Eric Schaller. Elle a été convoquée selon l'usage dans le Journal officiel n° 42 de la République et Canton du Jura du 23 novembre 2023 et par tout-ménages.

Le Président annonce que l'Assemblée communale est enregistrée par la secrétaire pour la bonne rédaction du procès-verbal.

Une citoyenne et un citoyen sont nommés scrutateurs (majorité absolue : 11).

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 août 2023
2. Discuter et voter la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont.
3. Discuter et voter l'échange des parcelles n° 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la commune et la bourgeoisie
4. Discuter et voter une dépense de CHF 20'000.00 relative au changement des portes du bâtiment Mister Tri appartenant à la bourgeoisie de Pleigne
5. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2024
6. Divers

Aucune modification des points de l'ordre du jour n'est demandée, il est donc accepté.

### 1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 août 2023

Le Président indique que le procès-verbal a été mis à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Avant de procéder à l'acceptation de ce dernier, deux points étaient en suspens depuis la dernière assemblée en raison de l'absence de M. Gérald Chételat, conseiller communal.

Il s'agissait d'apporter une réponse concernant la diminution des frais de ramassage du SEOD et une réponse concernant le fonctionnement du Triage forestier. Le Président cède à parole à M. Gérald Chételat pour la réponse à ces deux points.

Pour la première question, M. Gérald Chételat peut dire que le ramassage par les moloks a apporté une baisse des coûts, mais cela n'a pas changé la taxe au sac ou la charge au container car les déchets d'ordures ménagères sont toujours déficitaires au SEOD pour l'instant. Ce sont les mâches-fer qui arrivent à la décharge de Boécourt depuis Genève et Fribourg qui couvrent ces frais. Le déficit est d'environ CHF 250'000.- sans les moloks ce déficit serait au-dessus de CHF 300'000.-.

Concernant la question sur le Triage forestier, en particulier pour les coupes de bois, les citoyens du village peuvent toujours avoir du bois et la commission du Triage a demandé au garde de favoriser les entreprises qui sont situées dans le secteur du Triage forestier.

La parole n'est plus demandée.

**Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 août 2023 est accepté, sans lecture, tel que rédigé.**

2. Discuter et voter la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont

Le Président donne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, pour l'entrée en matière qui s'exprime en ces termes :

« Ces modifications des statuts de la communauté du Collège de Delémont datent de 2021 et ont déjà été validées par l'assemblée des délégués du Collège. Ces modifications de règlement doivent être validées formellement par chaque commune membre de la communauté du Collège de Delémont. Cela n'avait pas encore été fait chez nous comme dans d'autres communes. Il s'agit de modifications mineures, notamment suite à l'entrée de la commune d'Ederswiler au sein de la communauté. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président redonne la parole à Stéphane Brosy qui présente en détail les modifications à l'aide d'un Power-Point.

Le président ouvre la discussion.

Un citoyen demande si la commune d'Ederswiler ne faisait pas partie de la communauté du Collège jusqu'à présent. M. Stéphane Brosy répond qu'elle en faisait partie mais qu'il n'y avait pas de mention dans les statuts. Du fait qu'il a fallu changer la méthode de répartition des charges dans les statuts, la communauté a profité de cela pour procéder aux autres modifications. M. Stéphane Brosy indique que la commune d'Ederswiler contribuait aux charges.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

**L'assemblée communale accepte, à l'unanimité, sans avis contraire, la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont.**

3. Discuter et voter l'échange des parcelles n° 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la commune et la bourgeoisie

Le Président donne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, pour l'entrée en matière qui s'exprime en ces termes :

« En préambule, la commission bourgeoise a donné son accord et l'assemblée bourgeoise qui s'est tenue juste avant cette assemblée a également validé cet échange de parcelles.

La motivation de cet échange de terrain est due au nouveau système comptable MCH2. Il y a actuellement une anomalie avec les parcelles 1321 et 1322. La bourgeoisie est propriétaire des parcelles, mais la commune a financé la construction et tous les frais relatifs aux charges et à l'entretien de ces bâtiments de l'école et de la maison des Maîtres. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président redonne la parole à M. Stéphane Brosy pour la discussion de détails.

La présentation se fait à l'aide d'un PowerPoint. Le problème actuel est principalement comptable car les parcelles 1321 et 1322 appartiennent à la bourgeoisie alors que les bâtiments qui se trouvent sur ces parcelles ont été financés et entretenus par la commune.

Deux variantes ont été étudiées par le Conseil communal, soit la bourgeoisie rachète les bâtiments, prend à sa charge tous les frais liés à l'entretien et les loue à la commune, soit la commune reprend ces deux parcelles en échange d'autres parcelles propriétés de la commune. Le Conseil communal a opté pour la deuxième variante qui est la plus simple à mettre en œuvre.

Les parcelles ont été évaluées selon leur mètres carrés et pondérées par un coefficient théorique.

La surface des parcelles 1321 et 1322, propriété de la bourgeoisie est de 13'556 m<sup>2</sup>.

En échange, la commune propose trois parcelles. La parcelle 2051 qui se situe vers le terrain de foot est un champ. Les deux autres parcelles (2407 et 2408) se situent au niveau de l'Essert-Prenat, en direction de Mettembert. Ces parcelles sont en partie en forêt et en partie en pâturage.

L'évaluation de ces trois parcelles donne une surface de 19'454 m<sup>2</sup> propriété de la commune.

Le bilan de ces calculs arrive à une soulte négative pour la commune de 5'898 m<sup>2</sup>. Etant donné que les parcelles 1321 et 1322 se trouvent dans l'espace urbanisé, le Conseil communal estime que les valeur des biens échangés sont équivalentes.

La présente proposition du Conseil communal a été avalisée par la commission bourgeoise ainsi que par l'assemblée bourgeoise.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

**L'assemblée communale accepte, à la majorité évidente, sans avis contraire, l'échange des parcelles n° 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la commune et la bourgeoisie.**

4. Discuter et voter une dépense de CHF 20'000.00 relative au changement des portes du bâtiment Mister Tri appartenant à la bourgeoisie de Pleigne

Le Président donne la parole à M. Nicolas Pape, Conseiller communal et responsable du dicastère concerné pour l'entrée en matière qui s'exprime en ces termes :

« Depuis 2019, la rénovation, voir le changement des portes de Mister Tri est sur la table du conseil. Ce point est venu de plus en plus urgent car il y a eu des pannes et des problèmes avec ces portes qui sont aussi vieilles que le bâtiment.

Une porte convenable doit être assurée pour le bus scolaire, d'autant plus que celui-ci sera plus grand à partir de l'année prochaine et qu'il ne sera plus possible de fermer ces portes à ventaux.

C'est pour cette raison que le Conseil communal a besoin de réaliser cette dépense de CHF 20'000.-. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président redonne la parole à M. Nicolas Pape pour les explications de détails.

Il y a cinq portes à changer. Les deux portes tout à gauche sont des portes de garages qui sont loués et qui ont déjà fait l'objet d'une demande d'offre en 2019. Il y a également la grande porte du bus scolaire. Ces trois portes seront remplacées par des portes sectionnelles. Ensuite il y encore deux petites portes d'écurie qui seront changées par des portes isolées toujours à simple battant comme actuellement.

Le Président ouvre la discussion.

Un citoyen demande si l'ossature actuelle est bon état pour fixer les nouvelles portes. M. Nicolas Pape répond que le bâtiment et la charpente de celui-ci est saine, mais que des nouveaux cadres seront fixés dans le bois ou la maçonnerie. Au niveau de la maçonnerie, il y aura que quelques travaux pour les seuils des deux petites portes. Une poutre sera ajoutée pour l'installation de la nouvelle porte du bus scolaire.

Un citoyen demande pour quelle raison le bus de l'école sera changé. M. Nicolas Pape répond que le bus actuel à plus de 300'000 km et que le nouveau sera un peu plus long pour avoir le nombre de sièges nécessaires pour le transport des élèves. M. Stéphane Brosy précise que le nouveau bus sera électrique et qu'avec l'allongement du véhicule, il ne sera plus possible de fermer les portes du garage.

La dernière question posée ne faisant pas l'objet de la discussion du soir, le Président décide de ne pas y répondre.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

**L'assemblée communale accepte, à la majorité évidente, sans avis contraire, la dépense de CHF 20'000.00 relative au changement des portes du bâtiment Mister Tri appartenant à la bourgeoisie de Pleigne.**

5. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôt et le budget 2024

Le Président donne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, et responsable du dicastère concerné pour l'entrée en matière du budget communal qui s'exprime en ces termes :

« Les détails des chiffres et des taxes seront présentés par la caissières, Mme Marion Girardin.

L'établissement de ce budget a été un exercice compliqué en raison du changement de responsable du dicastère au 15 août 2023. Une mise à jour a également été réalisée sur le plan comptable et les écritures pour qu'ils soient conformes à MCH2, notamment au niveau des amortissements et au niveau de certaines rubriques. Tous les chiffres ont été repris car ils ne se trouvaient pas dans les bonnes rubriques. Un grand travail a été fait pour que le budget corresponde à la réalité.

Au niveau du budget, il faut savoir que 55 à 60% des chiffres sont donnés par le canton et la commune n'a aucune influence sur ces chiffres, en espérant qu'ils soient calculés au plus juste. Les charges données par le canton concernent principalement les œuvres sociales, la santé, l'enseignement et la formation. Au niveau des revenus, il y a l'imposition des personnes physiques et morales et la péréquation financière. La marge de manœuvre de la commune est très réduite.

Le Conseil communal a élaboré un budget, qui malgré toute sa bonne volonté se solde sur une perte de CHF 66'925.82. Ce chiffre ne réjouit pas du tout et interroge le Conseil communal surtout pour la suite.

Le Conseil communal a prévu de faire une analyse détaillée des comptes de la commune au niveau des dépenses et des revenus. Pour se faire, un montant est prévu au budget pour préparer une planification financière pour les prochaines années. Car ce n'est pas possible de continuer sans savoir d'où vient le déficit. Il faut aussi savoir que pour les comptes 2022, la réserve de politique budgétaire d'un montant d'environ CHF 210'000.- a été totalement dissoute. Le Conseil communal espère également que les comptes 2023 soient meilleurs que le budget annoncé. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président cède la parole à Mme Marion Girardin, Caissière communale qui donne les détails des comptes communaux à l'aide d'un PowerPoint.

Le budget de fonctionnement prévoit une perte de CHF 10'940.82, qui est divisée de la façon suivante : Perte de CHF 66'925.82 pour le compte général, les comptes de services prévoient tous des bénéfices, soit CHF 6'750.- pour les eaux usées, CHF 43'620.- pour les eaux propres, CHF 1'085.- pour les déchets, CHF 2'530.- pour les taxes de séjour et CHF 2'000.- pour les chemins.

La liste des investissements se présente de la sorte : CHF 270'000.- qui seront votés en assemblée communale l'année prochaine pour les phases C et D de l'interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau, CHF 26'000.- pour le plan d'entretien des cours d'eau, CHF 76'600.- pour la suite du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL) et CHF 150'000.- pour des installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux qui passeront également en votation à l'assemblée communale si cela se fait en 2024. Le total des investissements prévus se monte à CHF 522'600.-.

Les taxes communales restent inchangées par rapport à l'année 2023 :

<b>Quotité d'impôt</b>	2.10		
<b>Taxe immobilière</b>	1.20 ‰		
<b>Avances cadastrales</b>	0.05 ‰		
<b>Fonds d'entretien des chemins</b>	0.10 ‰	de la VO pour l'ensemble des propriétaires	
	+ CHF 5.00 /ha	compris dans la périmètre intégral du RP	
<b>Taxe des chiens</b>	CHF 50.00	par animal	
<b>Taxe des déchets</b>	CHF 90.00	par ménage	
	CHF 150.00	par résidence secondaire	
	CHF 110.00	par entreprise	
	CHF 260.00	par restaurant	
	CHF 20.00	pour les cantines FC et Tir	
<b>Eau propre</b>	<b>Taxe de base</b>	<b>Volume annuel m<sup>3</sup>/an</b>	<b>Taxe de base CHF/an</b>
		0 à 55	210.-
		56 à 500	215.-
		501 à 1'000	270.-
		1'001 à 3'000	375.-
		3'000 à 5'000	695.-
		Plus de 5'000	1'230.-
		Résidence secondaire	400.-
	<b>Taxe de consommation</b>	<b>Volume annuel m<sup>3</sup>/an</b>	<b>Taxe de consommation CHF/ m<sup>3</sup></b>
		0 à 55	2.05
		56 à 500	1.95
		501 à 1'000	1.85
		1'001 à 3'000	1.75
3'000 à 5'000		1.65	
Plus de 5'000		1.50	
<b>Taxe de raccordement</b>	0 ‰ de la valeur officielle		
<b>Eaux usées</b>	<b>Taxe de base</b>	<b>Volume annuel m<sup>3</sup>/an</b>	<b>Taxe de base CHF/an</b>
		0 à 55	155.-
		56 à 500	165.-
		501 à 1'000	250.-
		1'001 à 3'000	430.-
		3'000 à 5'000	965.-
		Plus de 5'000	1'855.-
	<b>Taxe de consommation</b>	<b>Volume annuel m<sup>3</sup>/an</b>	<b>Taxe de consommation CHF/ m<sup>3</sup></b>
		0 à 55	2.50
		56 à 500	2.30
		501 à 1'000	2.15
		1'001 à 3'000	1.95
		3'000 à 5'000	1.80
Plus de 5'000	1.60		
<b>Taxe de raccordement</b>	12 ‰ de la valeur officielle		

La présentation du budget communal étant terminée, le Président ouvre la discussion.

Un citoyen demande comment est calculé la taxe pour les résidences secondaires. M. Stéphane Brosy répond qu'elle est actuellement basée sur le règlement en vigueur. M. Hervé Froté indique que ce règlement est appelé à changer dans le cadre de la révision du PAL car les résidences secondaires péjorent la densité par habitant et que toutes les surfaces utilisées par les résidences secondaires sont considérées comme espace libre donc le canton n'admet pas de nouvelle zone à bâtir. Les 23 résidences secondaires sur la commune de Pleigne représentent environ 12'000 m<sup>2</sup> de surface, soit 1,2 hectares. Des précisions seront données plus tard dans le cadre du nouveau PAL et le Conseil communal donnera plus de détail sur un éventuel nouveau règlement dans les prochains mois.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

**L'assemblée communale accepte, à la majorité évidente, sans avis contraire, le budget communal et les taxes communales pour l'année 2024.**

Le Président redonne la parole à M. Stéphane Brosy, Maire, et responsable du dicastère concerné pour l'entrée en matière du budget bourgeois qui s'exprime en ces termes :

« C'est un peu plus facile de faire le budget bourgeois car ce n'est pas le canton qui nous donne les chiffres. Il y a principalement des rentrées au niveau de la location des fermes ainsi que des frais qui sont liés à l'exploitation forestière et il y a moins de rubriques que pour le budget communal.

Le budget prévoit un bénéfice de CHF 9'150.-. Mme Marion Girardin donnera le détail des chiffres dans la discussion de détails. »

L'entrée en matière n'étant pas combattue et donc acceptée, le Président cède une nouvelle fois la parole à Mme Marion Girardin, Caissière communale qui donne les détails des comptes bourgeois.

Le budget de fonctionnement et le compte général prévoient tous deux un bénéfice de CHF 9'150.-. Le détail de ce bénéfice est donné à l'aide d'un PowerPoint.

Le Président ouvre la discussion relative au budget bourgeois.

Un citoyen demande si un montant a été prévu pour rénover des chemins forestiers. M. Gérald Chételat répond qu'un montant de CHF 7'000.- est prévu pour l'entretien des chemins forestiers.

Un citoyen demande ce qui est prévu pour le chemin de la Grintetch. M. Gérald Chételat répond qu'il ne s'agit pas d'un chemin bourgeois mais d'un chemin communal. M. Hervé Froté indique que la commission des chemins va se réunir au printemps pour faire une évaluation des travaux à entreprendre sur les chemins communaux mais qu'un budget pour l'entretien des chemins est toujours prévu d'année en année. Un rapport sera établi et des solutions seront envisagées pour la rénovation de ces chemins.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

**L'assemblée communale accepte, à la majorité évidente, sans avis contraire, le budget bourgeois 2024.**

6. Divers

Le Président ouvre la discussion sur le point 6.

Un citoyen souhaite remercier et féliciter Mme Marion Girardin, secrétaire-caissière, pour son travail bien compréhensible. Le Président se joint à cette remarque.

M. Hervé Froté donne une précision concernant le PAL, une séance d'informations aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 à l'Epicentre pour les explications données par le bureau d'ingénieur.

Le Président cède la parole au Maire, M. Stéphane Brosy, qui transmet vœux du Conseil communal pour les fêtes de fin d'année aux citoyens.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne rentrée à toutes les personnes présentes. Il lève l'assemblée à 20h55.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Eric Schaller

Marion Girardin